



RÈGLEMENT de participation au PRIX UNISERVITATE 2026

“Apprentissage-service solidaire dans l'Éducation Supérieure Catholique”

Le Programme *Uniservitate* invite à participer au **Prix Uniservitate 2026 “Apprentissage-service solidaire dans l'Éducation Supérieure Catholique”** à toutes les Institutions Catholiques d'Enseignement Supérieur (ICES) qui développent des expériences intégrant l'apprentissage académique des étudiants et le service solidaire à la communauté.

Le Prix *Uniservitate* vise à promouvoir des expériences ¹ d'apprentissage et de service solidaire (AYSS) de qualité, c'est-à-dire à reconnaître les pratiques qui apportent une contribution mesurable à la résolution de problèmes sociaux, identifiés et abordés en solidarité avec les organisations et les bénéficiaires de la communauté ; avec la participation active des étudiants à toutes les étapes du projet ; et une articulation claire entre le service et la planification éducative, qui inclut des liens spécifiques avec le programme d'études, les possibilités de développement des compétences, la réflexion et la recherche.

Comme le Prix vise à reconnaître les progrès accomplis dans l'institutionnalisation de l'apprentissage-service solidaire, les programmes qui intègrent des projets et des expériences développés au fil des ans et qui démontrent l'intégration de l'AYSS dans les politiques institutionnelles et la mission des ICES seront particulièrement appréciés.

Les objectifs du prix sont :

- Reconnaître et rendre visibles les expériences AYSS de qualité qui articulent l'enseignement, la recherche et la projection sociale en accord avec la mission principale des ICES.
- Reconnaître les étudiants et les enseignants qui connaissent les besoins de la communauté et qui s'engagent à construire une société plus juste, fraternelle et solidaire.
- Reconnaître et rendre visibles les ICES qui intègrent le mieux l'apprentissage académique des étudiants et le service solidaire à la communauté.
- Contribuer à la promotion des bonnes pratiques, afin qu'elles soient reproduites dans l'ensemble du système et diffusées à grande échelle.
- Enrichir le champ de connaissances de l'AYSS, son institutionnalisation et son intégration avec la dimension spirituelle transformatrice.

¹ Pour le Prix, le terme “expérience” englobe indifféremment les projets, les stages, les cours ou les programmes institutionnels d'apprentissage-service solidaire (AYSS). Contrairement aux projets/stages/cours organisés par une seule chaire, un seul département ou une seule discipline, les “programmes” sont considérés comme étant ceux qui sont organisés de façon interdisciplinaire ou multidisciplinaire, focalisés dans un ou plusieurs territoires, et coordonnés de manière centralisée dans le cadre de décisions institutionnelles ou politiques comprenant l'ensemble de l'institution.



Règlement et Conditions

1- Toutes les Institutions Catholiques d'Enseignement Supérieur, universitaires et non universitaires, qui ont développé ou développent actuellement des projets et/ou des programmes d'AYSS en vigueur pendant la période 2024/2025 ou qui sont encore en cours de réalisation, pourront participer au *Prix Uniservitate 2026 « Expériences Éducatives Solidaires dans l'Enseignement Supérieur Catholique »*

2- Les universités membres du réseau *Uniservitate* peuvent présenter leurs expériences, qui seront évaluées par des évaluateurs d'autres institutions. Les expériences récompensées en 2022 et 2024 ne pourront plus être présentées en tant que telles, mais elles pourront faire partie de candidatures pour des programmes plus larges.

3- Le "*Prix Uniservitate 2026*" reconnaîtra pour chaque nœud régional :

a) deux **(2) Premiers prix** qui recevront cinq mille euros (5.000 €) chacun. Ces fonds seront donnés aux institutions gagnantes afin de poursuivre les expériences présentées ou pour en commencer d'autres. On reconnaîtra en plus un (1) enseignant coordinateur et un (1) étudiant pour qu'ils participent au VII Simposium *Uniservitate* à Rome en octobre/novembre 2026.

b) et deux **(2) Mentions spéciales** de mille euros (1.000 €) chacune afin de poursuivre les expériences présentées ou pour en commencer d'autres.

Tous les lauréats devront rendre compte, sur le plan administratif et pédagogique, des prix dans les 12 mois suivant leur réception, en remplissant un document qui sera envoyé par les nœuds régionaux.

c) Si un programme institutionnel de qualité est identifié, le nœud pourra le récompenser par **(1) Prix des Programmes Institutionnels de l'AYSS doté de € 5.000** et le voyage d'un représentant à Rome.

Les prix et/ou mentions peuvent être déclarés déserts et, par conséquent, ne pas être attribués, soit en raison de l'absence de présentation d'expériences, soit parce que les conditions prévues dans le présent règlement ne sont pas remplies.

4- La réception des projets aura lieu selon les dates fixées pour chaque région, sur la base du calendrier général convenu par la Coordination du programme avec le Conseil Académique et les représentants des nœuds.

5- Pour participer, il est nécessaire de présenter l'expérience conformément au Formulaire en ligne qui sera disponible sur les pages <https://www.uniservitate.org> (en anglais) ou <https://www.uniservitate.org/es/> (en espagnol). En cas de problème, veuillez contacter : award@uniservitate.org.

6- Le formulaire sera considéré comme reçu lorsqu'il aura été envoyé avec tous les champs obligatoires remplis via le site web d'*Uniservitate*.

7- Le « *Prix Uniservitate 2026* » ne comportera qu'une seule étape de présentation des expériences via un formulaire en ligne. Les candidats pourront y envoyer les informations et joindre des preuves ou des témoignages des actions mises en œuvre. Les évaluateurs pourront



ainsi avoir une image plus large et plus claire des expériences présentées (photos, documentation, matériel promotionnel, liens multimédias, mentions dans la presse, etc.).

8- L'évaluation tiendra compte des objectifs d'apprentissage mis en évidence par le projet à travers des critères tels que : le lien avec les contenus disciplinaires pour aborder une problématique sociale ; l'apprentissage à partir de l'expérience concrète des étudiants avec la communauté ; l'intégration de contenus interdisciplinaires ; la mise en jeu de compétences et de valeurs ; l'apprentissage de nouvelles connaissances ; la capacité de rétroaction et d'auto-évaluation.

9- De la même manière, les objectifs de service solidaire du projet seront évalués à l'aide de critères tels que : la promotion de causes justes et la reconnaissance culturelle, la création de liens réciproques avec la communauté, la fréquence des activités, la création de réseaux entre les institutions et les organisations locales, la durabilité de la proposition, la réalisation des objectifs de changement social à moyen et long terme.

10- Les projets les plus clairement liés à l'identité et à la mission institutionnelle et contribuant à la spiritualité et à la formation intégrale des étudiants seront récompensés.

11- Les autorités de l'institution devront détailler l'utilisation spécifique qu'elles s'engagent à faire de la récompense économique du Prix, le cas échéant. Celui-ci sera attribué à l'unité académique lauréate, dans le but de développer et d'étendre l'expérience présentée ou d'en lancer une nouvelle. Les ressources ne pourront pas être utilisées pour le paiement de salaires, de frais de fonctionnement ou de dépenses administratives.

12- Au cas où l'expérience serait présentée par plus d'une unité académique, celles-ci décideront comment partager le prix. Les professeurs et les étudiants ayant participé aux expériences primées qui seront enregistrées dans le formulaire recevront des diplômes. Pour les premiers prix, un enseignant et un étudiant recevront une bourse complète pour participer au VII Simposium *Uniservitate* à Rome, en octobre/novembre 2026.

13- La participation au « *Prix Uniservitate 2026* » autorise les organisateurs à utiliser et reproduire les textes, images et autres produits présentés à des fins culturelles, de diffusion, publicitaires et/ou promotionnelles. Il est recommandé d'envoyer des photographies et du matériel audiovisuel, mais en disposant des autorisations nécessaires conformément à la législation sur la confidentialité de votre pays, ce qui sera sous la responsabilité de l'institution qui les envoie.

14- Les expériences seront évaluées par des spécialistes qualifiés en apprentissage-service sélectionnés par les responsables de chaque Nœud Régional d'*Uniservitate*, supervisés par l'équipe CLAYSS et la coordination du Programme *Uniservitate*. La décision finale concernant les lauréats de chaque région sera prise par un Jury Régional d'experts.

15- L'annonce des expériences éducatives solidaires lauréates aura lieu entre juin et septembre 2026, selon le calendrier établi pour chaque région.

16- Toutes les institutions participant au « *Prix Uniservitate 2026* » acceptent les termes et conditions générales du présent appel à candidatures, ainsi que les décisions du Jury Régional, qui statue en seule instance et sans possibilité de recours ou d'appel.